

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 19 juin 2024**

Communication n° 23/06.2024

Objet: installation temporaire d'un pumptrack au Cherrat

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commune de Saint-Prex a saisi l'opportunité d'enrichir son offre sportive cet été. En effet, du 28 juin au 25 juillet, un pumptrack sera installé au Cherrat, entre la piscine communale et les salles de gym. Cette infrastructure composée de différents éléments mobiles est mise à disposition gracieusement par le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS). Une participation forfaitaire est toutefois demandée à la Commune pour les frais de transport, de montage et de démontage. Durant cette période, le terrain de basket ne sera plus accessible et les paniers démontés.

Le terme "pumptrack" associe les mots anglais «pump» (pomper) et «track» (circuit). Accessible à tous les engins à roues non motorisés, tels que vélos, trottinettes, skateboards et patins à roulettes, il permet de se déplacer en «pompage» au fil des ondulations.

L'utilisation de ce pumptrack sera gratuite et en libre accès. Un règlement d'utilisation sera affiché sur l'installation pour rappeler l'obligation de porter un casque et conseiller le port de protections adaptées aux genoux, aux coudes et au dos.

La Municipalité

Saint-Prex, le 19 juin 2024/NM – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72

